

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Désignation d'un local particulier pour la tenue des séances du Conseil communal.

Dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre le virus du Covid-19, le Conseil communal décide, à l'unanimité, de désigner la salle polyvalente du Centre sportif Romain Schroeder à Frisange comme local pour la tenue des séances du Conseil communal.

Vote : unanime

2) Présentation et approbation du devis relatif à la construction d'une nouvelle école et d'un nouveau service d'éducation et d'accueil (SEA) à Frisange.

Monsieur Beissel passe la parole à Madame Kock-Weydert du bureau Schroeder & associés pour la présentation de l'avant-projet détaillé de la construction d'une nouvelle école avec une maison relais. Le projet a commencé par un concours d'architecte pour une école pouvant accueillir 180 enfants (cycle 2 à 4) avec une maison relais et une cuisine pour 700 plats par jour.

Mme Kock-Weydert est responsable pour la coordination et le budget du projet. Elle présente brièvement les représentants des autres sociétés avant de passer la parole à Madame Dahm du bureau d'architecture Witry & Witry S.A.

Madame Dahm présente les plans du bâtiment. Le rez-de-chaussée, qui comprend les entrées, est entièrement vitré et les trois étages du bâtiment ont une façade rideau en bois avec un crépi beige. La maison relais, la cuisine et les locaux techniques sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment. Au 1^{er} étage se trouvent des salles à manger, une partie de la maison relais ainsi que des bureaux réservés à l'administration. Au 2^e et au 3^e étage sont installés un espace multifonctions respectivement une bibliothèque au milieu de l'étage et deux clusters comprenant chacun quatre salles de classe à gauche et à droite de l'étage. Le sous-sol est réservé au parking comprenant 48 emplacements pour voitures et 10 emplacements pour vélos, ainsi qu'aux locaux techniques.

Étant donné qu'il y a beaucoup de forêts sur le territoire de la commune et que le logo contient des arbres, le concept des couleurs du bâtiment est basé sur le thème des arbres. Ainsi, les couleurs et la signalétique de chaque partie du bâtiment sont associées à un arbre tel que le bouleau, le hêtre etc.

Monsieur Fernandes du bureau Simon-Christiansen & associés, responsable des études de stabilité, explique que la structure porteuse du bâtiment est composée de poteaux. Les murs intérieurs n'étant pas porteurs, le bâtiment offre une grande flexibilité pour l'aménagement des salles de classe. Une cuve étanche sera installée au niveau du sous-sol. La passerelle reliant le nouveau bâtiment à l'école actuelle sera construite en acier.

Monsieur Genco du bureau Felgen & Associés Engineering S.A., donne des explications concernant les techniques spéciales. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture, approvisionnant le bâtiment actuel et le nouveau bâtiment en électricité. Pour le chauffage du bâtiment, deux pompes à chaleur seront installées sur la toiture. Le bâtiment sera équipé d'un système de ventilation, d'un séparateur de graisse au niveau de la cuisine et d'un système de récupération de l'eau de pluie pour alimenter les toilettes. Un réseau informatique sera également mis en place.

Concernant les aménagements extérieurs, Monsieur Aloui du bureau Luxplan explique qu'une nouvelle voie de circulation avec des emplacements « Kiss & Go » sera aménagée du côté Nord du bâtiment. Cette voie sera également empruntée par les camions de collecte des déchets et les véhicules de maintenance. Une voie de circulation pour les bus et trois arrêts de bus seront installés du côté Sud du bâtiment. Trois arrêts de bus supplémentaires sont aménagés le long de la route « rue Robert Schuman-Strooss ».

Mme Kock-Weydert revient sur les parties budget et planning.

Comme les hausses de prix sont très difficiles à estimer à l'heure actuelle, les coûts ont été calculés avec une hausse de 6%. Ainsi, les coûts de construction, y compris les honoraires et frais connexes, s'élèvent à 43,4 millions d'euros TTC. En déduisant les subsides estimés à 7,2 millions d'euros, le budget global à prévoir serait de 36,2 millions d'euros TTC.

Il est prévu de démarrer les travaux préliminaires après le congé collectif 2023 et de terminer le bâtiment pour la rentrée 2027.

Monsieur Beissel remercie pour la présentation et invite les conseillers communaux à poser leurs questions d'ordre technique.

À la demande de Monsieur Mongelli, Madame Kock-Weydert précise qu'il est prévu de commencer les travaux préparatoires avant la rentrée scolaire afin de pouvoir travailler sur les réseaux sans déranger l'école. Un plan de phasage est indispensable pour coordonner les différents projets sur le site (parking souterrain de la maison

communale, nouvelle école, chalet des Scouts) et éviter un impact négatif sur le fonctionnement de l'école.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le fait que les bus devront traverser le rond-point pour accéder aux arrêts de bus, prolongera chaque matin leur trajet en raison des embouteillages. Monsieur Beissel répond qu'il faudra réévaluer la situation du trafic d'ici 2027, mais il n'y a pas d'autre possibilité pour faire tourner les bus.

À la question de Monsieur Gaffinet relative à la cour de récréation, Monsieur Kuffer du bureau d'architecture Witry & Witry S.A. répond qu'ils sont en train d'élaborer les plans d'aménagement de la cour. Il faudra intégrer le château d'eau sans pour autant créer une surface asphaltée.

Monsieur Mongelli rappelle que l'accès des services de secours au bâtiment doit être garanti.

Suite à la question de Monsieur Gaffinet relative à l'ombrage du côté Sud du bâtiment, Monsieur Kuffer explique que le bâtiment sera muni d'un vitrage pare-soleil et de stores et que les locaux pourront être tempérés.

Concernant le concept des couleurs, Monsieur Gaffinet fait remarquer que l'épicéa et le marronnier ne sont pas des arbres indigènes.

Concernant les coûts plus élevés qu'initialement prévus, Madame Kock-Weydert explique que dans le cadre du concours d'architecture, on a uniquement tenu compte du bâtiment, sans considérer les réseaux et l'aménagement extérieur.

Monsieur Beissel ajoute que la cuisine est également plus grande que prévue au début. En effet, une crèche pour 60 enfants sera prochainement construite à Aspelt et la cuisine pourra éventuellement préparer les repas sur roues dans le futur.

Monsieur Courtois demande quels coûts ne sont pas inclus dans le budget présenté, comme p.ex. le matériel informatique et les plantations.

Monsieur Beissel répond que pour le matériel informatique, un contrat de leasing sera conclu avec l'entreprise AC.

Madame Kock-Weydert répond que la totalité des coûts pour la construction du bâtiment et les aménagements requis pour la circulation des bus sont inclus dans le prix, y compris les travaux sur les réseaux, l'aménagement d'une sortie provisoire pendant la durée du chantier etc.

Monsieur Courtois demande comment est assurée la sécurité des élèves au niveau des arrêts de bus.

Madame Kock-Weydert répond que le projet prévoit six arrêts de bus d'une longueur de 12 mètres pour les six bus desservant le campus scolaire, répartis sur deux endroits. La circulation le long du bâtiment se fera en sens unique. Les arrêts de bus ne seront pas munis de clôtures, étant donné qu'il y a assez de place pour permettre aux élèves d'attendre le bus et d'en sortir en toute sécurité.

Comme le projet ne prévoit que neuf emplacements « Kiss & Go », Monsieur Courtois demande si les parents d'élèves peuvent accéder au parking souterrain.

Monsieur Beissel répond que le parking souterrain est réservé au personnel de l'école. Vu le manque d'espace, il n'était pas possible de prévoir un plus grand nombre d'emplacements. Les emplacements « Kiss & Go » permettent aux parents de déposer leurs enfants devant l'école et de repartir. Des emplacements de parking proprement dits se trouvent à d'autres endroits, comme par exemple dans le parking souterrain de la future maison communale.

Monsieur Courtois demande si la stabilité du bâtiment permet d'ajouter un étage.

Monsieur Beissel répond que le système de murs non-porteurs offre une grande flexibilité d'aménagement à l'intérieur du bâtiment. D'ailleurs, pour planifier l'école, on a tenu compte de la croissance de la population d'ici 2035.

Monsieur Jacoby tient à saluer l'initiative de chauffer le bâtiment moyennant une pompe à chaleur.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Madame Dahm précise qu'une étude a été réalisée sur l'acoustique et que les murs extérieurs et les fenêtres doivent atteindre une certaine norme pour éviter une nuisance sonore par la route principale.

Monsieur Beissel ouvre la discussion politique.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu de rénover le bâtiment scolaire actuel après la construction du nouveau bâtiment.

Monsieur Beissel répond que l'enseignement précoce, actuellement à Aspelt, sera installé au rez-de-chaussée du bâtiment actuel, dans les locaux dans lesquels se trouve maintenant la cuisine de la maison relais. Les salles de classes seront rénovées progressivement. Les constructions modulaires seront enlevées afin d'agrandir la cour de récréation.

Le parti LSAP se réjouit que le projet de construction d'une nouvelle école et d'une nouvelle maison relais ait été réalisé. Monsieur Gaffinet félicite la présence de nombreux espaces communs dans l'école. Il s'agit d'un grand investissement pour la commune, mais cet investissement est nécessaire pour les enfants. Il espère que les trois grands chantiers sur le site ne génèrent pas trop de désagréments et que la sécurité soit assurée à tout moment.

Au nom du parti CSV, Monsieur Courtois est également content que le projet a enfin été présenté. Le parti CSV soutient le projet, car l'enseignement est primordial pour les enfants de la commune.

Monsieur Beissel fait remarquer que le projet a pris du retard parce que la coalition des partis CSV et LSAP n'avait strictement rien préparé dans ce domaine. Le Collège échevinal actuel a dû commencer tous les projets à partir de zéro. Monsieur Beissel est content d'avoir réussi à monter un projet d'une telle importance ensemble avec le

personnel de l'école et tous les concernés. Malheureusement, ils doivent faire face à d'importantes hausses de prix.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à la construction d'une nouvelle école et d'un nouveau SEA à Frisange, devis portant sur le montant de 43.432.341 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article 4/910/221311/22014 « Construction nouvelle école et Maison Relais ».

Vote : unanime

3) Correspondance.

- Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le Ministère de l'Intérieur a approuvé le projet de budget pour l'exercice 2023 sans aucune remarque. Il remercie Madame Fiedler pour son excellent travail.
- Concernant la rénovation de l'église à Aspelt, le Ministère de la Culture a accordé des subsides pour plusieurs lots, avec un plafond maximal de 450.000 €.
- L'Administration des Ponts et Chaussées a installé un boîtier de comptage de véhicules au carrefour de la N13 avec la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange. Les obligations en matière de protection des données personnelles sont respectées.
- En ce qui concerne l'état du parking le long de la N13 entre Frisange et Hellange, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a confirmé qu'il appartient à l'Administration des Ponts et Chaussées d'assurer l'entretien du parking.

4) Questions écrites au Collège échevinal.

Questions du parti LSAP

[Précoce a Maison Relais](#)

[Mam Budget 2023 \(4/242/221311/23001\)](#) ass ugekënnegt ginn, dass fir d'Rentrée 2023/24 d'Servicer vun der Maison Relais och fir de Précocce solle garantéiert ginn.

- [Wéini kënnt den Umeldungsformular eraus fir déi eligibel Kanner an der Maison Relais unzemellen?](#)

- Gi bei dësem Schreiwes d'Elteren och iwwert déi nei Offer vun der Maison Relais informéiert?

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les plans pour la construction d'une structure d'accueil à Aspelt ont été réalisés et que des discussions sont en cours avec l'exploitant de la Maison Relais pour la mise à disposition de personnel. Or, il s'avère impossible d'offrir les services de la Maison Relais pour les enfants du précoce à partir de septembre 2023. Il est prévu d'ouvrir la structure d'accueil à partir du 8 janvier 2024. La lettre d'information avec la fiche d'inscription pour la Maison relais sortira prochainement. Un maximum de 40 enfants, répartis sur deux classes, pourront être admis à l'enseignement précoce à Aspelt.

Kameraen am Seitert

Folgend Schëld steet scho méi laang beim Chalet am Seitert:

„Chalet pédagogique – Strictement interdit aux personnes non-autorisées – Site sous vidéosurveillance ».

- Wéivill Kameraen sinn do opgehaangen?
- Wéi ginn dës Kameraen mat Stroum versuergt?
- Wéi ginn d'Biller gespäichert resp. wéi ginn dës Biller iwwerdroen?

Wou dës Clôture ronderëm de Chalet gebaut ginn ass, huet d'LSAP hei am Gemengerot d'Fro gestallt, ob de Site elo fir de Publik net méi zougänglech ass. D'Äntwert deemols war, dass déi Clôture fir d'Secherheet vun de Kanner ass, d'Leit (Spadséiergänger) de Site fir eng kleng Paus awer nach kënnen notzen.

- Firwat elo dëse Verbuet fir de Site iwwerhaapt nach ze betrieden?
- Muss am Kader vu sou engem Verbuet net och eng entspreichend Deliberatioun hei am Gemengerot geholl ginn?

Monsieur Beissel explique que cinq caméras de surveillance sans fil peuvent être installées selon les besoins pour protéger le site contre les actes de vandalisme. Il rappelle que le chalet a été construit à des fins pédagogiques pour les élèves de la commune. La Commune de Frisange tolère que des randonneurs fassent une pause sur le site du chalet pédagogique, mais insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un espace barbecue ouvert au public.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le panneau interdit strictement l'accès au chalet.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a dû prendre cette mesure afin d'éviter une pollution trop importante du site.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme que les caméras de surveillance ont contribué à limiter les problèmes de vandalisme.

5) Approbation d'un lotissement.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le lotissement des terrains inscrits au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt au lieu-dit « Um Hongerbuer », sous les numéros 1301/5274, 1301/5275 et 1301/5276, en vue de la création de sept lots.

Vote : unanime

6) Approbation du devis relatif à l'apaisement de la circulation sur l'ancien CR156.

Monsieur Beissel présente les plans relatifs à l'apaisement de la circulation sur l'ancien CR156 à Frisange et à Aspelt.

Sur la rue « Haffstrooss » à Frisange, la vitesse sera limitée à 30 km/h. Des coussins berlinois et des bornes seront installés à l'entrée et à la sortie de la zone 30. À un autre endroit, la voie sera rétrécie par la pose de bacs à fleurs. Un passage pour piétons sera ajouté.

Entre les villages, la vitesse sera limitée à 50 km/h au niveau du lieu-dit « Um Haff ».

Dans le village d'Aspelt, la vitesse sera également limitée à 30 km/h et des rétrécissements de la voie sont prévus à plusieurs endroits. Au niveau du château d'Aspelt, la route sera aménagée avec le même pavage que la place devant le château. L'arrêt de bus « Krokelschaffstrooss » sera déplacé. Le carrefour avec la route nationale N13 sera réaménagé dans le cadre du réaménagement de la N13.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif concernant l'apaisement de la circulation sur l'ancien CR156 à Frisange et Aspelt, portant sur le montant de 200.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/624/221313/23009 « Apaisement circulation ancien CR156 ».

Vote : unanime

7) Approbation du devis relatif au remplacement de l'éclairage public dans les rues Um Hau, Haffstrooss et Krokelschaff-Strooss.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif au remplacement de l'éclairage public dans les rues « Um Hau » et « Haffstrooss » à Frisange et « Krokelschaffstrooss » à Aspelt, devis portant sur le montant de 100.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/624/222100/23010 « Remplacement éclairage public Um Hau et Haffstrooss à Frisange et Krokelschaffstrooss à Aspelt ».

Vote : unanime

8) Approbation du devis relatif à l'axe des eaux pluviales dans la rue « Wisestrooss » à Hellange – phase II.

Monsieur Beissel présente les plans relatifs à la deuxième phase de la construction du système d'évacuation des eaux pluviales dans la rue « Wisestrooss » à Hellange. Durant la première phase des travaux, une canalisation a été posée dans la rue pour déverser l'eau de pluie dans le ruisseau « Aalbaach ». Maintenant il s'agit de collecter les eaux de surface derrière les maisons et de les mener vers cette canalisation. Pour ce faire, il faut passer par deux terrains privés (voir conventions, points 9 et 10 de l'ordre du jour). En même temps, les raccordements erronés entre les maisons 61 et 75 dans la rue « Wisestrooss » seront modifiés.

Les coûts pour la deuxième phase de construction de l'axe des eaux pluviales ainsi que pour la modification des raccordements existants s'élèvent à 430.000 € TTC.

Monsieur Jacoby demande qui a effectué les raccordements incorrects et pourquoi la commune doit en assumer les coûts.

Monsieur Beissel répond qu'il est impossible de déterminer qui a commis l'erreur lors du raccordement des maisons à la canalisation, or l'Administration de la Gestion de l'Eau demande à la commune de corriger les raccordements.

Monsieur Bingen informe que du côté de la rue « Crauthemerstrooss », les caves sont toujours inondées lors de fortes précipitations.

Monsieur Beissel explique que la nouvelle canalisation, réservée à l'évacuation de l'eau de pluie, a diminué les risques d'inondations et que les travaux prévus lors de la deuxième phase du projet amélioreront davantage la situation lors de pluies intenses.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif aux travaux de construction d'un axe des eaux pluviales dans la rue « Wisestrooss » à Hellange, devis portant sur le montant de 430.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/624/222100/23010 « Axe eaux pluviales « Wisestrooss » Hellange.

Vote : unanime

9) Approbation de la convention avec Monsieur Wulms.

Pour la collecte des eaux de surface sur le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « Wisestrooss », sous le n°1112/2616, Monsieur Wulms accorde à la commune un droit de passage sur son terrain, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « Wisestrooss », sous le n°1098/2513, afin de permettre la construction de la canalisation et de garantir l'accès à la tête de buse pour l'entretien et le nettoyage de celle-ci.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la convention signée en date du 22 février 2023 entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur Hendrik Wulms.

Vote : unanime

10) Approbation de la convention avec Monsieur Hansen.

Pour la collecte des eaux pluviales venant des terrains inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous les n°1096/3227 et 1095/3229, Monsieur Hansen accorde à la commune un droit de passage sur le terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « auf Miechtelt », sous le n°1097/2371, afin de permettre la pose d'une canalisation et d'un drainage et s'engage à garantir l'accès permanent pour les travaux d'entretien de cette canalisation. Monsieur Hansen accepte également d'échanger une partie du terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « auf Miechtelt », sous le n°1097/2371, contre un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange au lieu-dit « Belsackerwois » sous le n°1440.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la convention signée en date du 22 février 2023 entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur Edouard Hansen.

Vote : unanime

11) Approbation du devis relatif à l'axe des eaux pluviales dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange.

Monsieur Beissel fournit des explications sur la construction d'un axe d'évacuation des eaux pluviales à la sortie de Frisange en direction d'Aspelt. Actuellement les eaux de surface sont collectées entre les maisons 58 et 60 et passent en-dessous de la route nationale N13 pour se déverser dans le ruisseau « Aalbaach » entre les maisons 63A et 65. En cas de fortes pluies, le réseau est surchargé, ce qui provoque des inondations au niveau des résidences. Il est prévu de construire une canalisation réservée à l'eau de pluie dans la route nationale N13, d'évacuer l'eau de surface dans cette canalisation et de la mener vers le ruisseau « Aalbach » en-dehors du village, à la hauteur du dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à la construction d'un axe des eaux pluviales dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange, devis portant sur le montant de 1.816.700 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/550/221311/23002 « Axe eaux pluviales Munnerëferstrooss Frisange ».

Vote : unanime

12) Approbation du devis relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance pour les compteurs d'eau – programme 2023.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que désormais les ouvriers communaux du service des eaux procèdent au remplacement des compteurs d'eau.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau pour l'exercice 2023, devis portant sur le montant de 25.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article 4/630/222100/23012 « Mise en place système lecture à distance compteurs d'eau – programme 2023 ».

Vote : unanime

13) Approbation du devis relatif à la réfection de la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange.

Monsieur Beissel présente le devis relatif à la réfection du tronçon de la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange situé entre la station-service et la pépinière. Étant donné que cette partie de la canalisation se trouve sur des terrains

privés, la commune a dû signer une convention avec chacun des propriétaires concernés (voir point 14 de l'ordre du jour).

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à la réfection de la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange, devis portant sur le montant de 100.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/520/222100/19015 « Réfection canalisation Munnerëferstrooss à Hellange ».

Vote : unanime

14) Approbation des conventions relatives à la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, chacune des conventions relatives à la canalisation dans la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange, signées entre l'Administration communale de Frisange et les propriétaires concernés.

Vote : unanime

15) Approbation du devis relatif à l'acquisition d'une camionnette pour le service des eaux.

Monsieur Beissel présente le devis relatif à l'acquisition d'une camionnette pour le service des eaux, s'élevant à 130.000 € TTC.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que le générateur, qui coûte 22.000 €, est indispensable pour pouvoir travailler sur les conduites d'eau dans toutes les situations, comme p.ex. la nuit ou sur des chantiers.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à l'acquisition d'une camionnette pour le service des eaux, devis portant sur le montant de 130.000 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article 4/627/223210/23016 « Acquisition camionnette pour service des eaux ».

Vote : unanime

16) Approbation du devis relatif à l'équipement pour l'atelier communal.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à l'acquisition d'un tracteur compact multi usages avec une balayeuse frontale et d'une balayeuse pour l'atelier communal, devis portant sur le montant de 90.000 € TTC, et

d'imputer la dépense sur l'article 4/627/222200/23015 « Équipement pour atelier communal ».

Vote : unanime

17) Approbation du devis relatif à l'acquisition de mobilier écolier.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif relatif à l'acquisition de mobilier divers pour l'école, devis portant sur le montant de 30.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article 4/910/223410/23013 « Mobilier école centrale : programme 2023 ».

Vote : unanime

18) Modification budgétaire – augmentation de l'article budgétaire 3/241/612200/99001 « Services d'entretien et réparations Foyer du Jour Butzenhaus ».

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal que la chaudière du foyer du jour « Butzenhaus » à Hellange doit être remplacée. Des adaptations doivent également être faits au niveau de la conduite de gaz et de la cheminée. Vu que cette dépense était imprévisible, il propose de porter l'article budgétaire relatif aux services d'entretien et réparations pour le foyer du jour « Butzenhaus » à 50.000 €.

Suite à ces explications, le Conseil communal décide, à l'unanimité, de procéder à une augmentation de crédit de 35.000 € de l'article budgétaire 3/241/612200/99001 « Services d'entretien et réparations Foyer du Jour Butzenhaus » pour le porter à 50.000 € et de financer cette dépense par le boni du budget de l'exercice 2023.

Vote : unanime

19) Approbation d'un compromis d'achat.

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal le compromis d'achat signé en date du 22 février 2023 entre le Collège échevinal d'une part et Monsieur Christian Fontas et Madame Isabelle Curty d'autre part, en vue de l'acquisition par la commune de la maison d'habitation avec son jardin au n°6, Munnerëferstrooss à Frisange. Comme le terrain est situé à côté du campus scolaire et de la maison communale, l'achat est réalisé dans un but d'utilité publique en vue d'agrandir les infrastructures publiques existantes.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le compromis d'achat relatif à la maison d'habitation inscrite au cadastre de la commune de Frisange, section B de Frisange, sous les n°89/3034 et 89/3035, réalisé dans un but d'utilité publique.

Vote : unanime

20) Approbation de la convention relative à l'Office social pour l'année 2023.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la convention conclue pour l'année 2023 entre les Collèges échevinaux des Communes de Frisange, de Bettembourg et de Roeser, l'Office social commun des Communes de Bettembourg, de Frisange et de Roeser et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Vote : unanime

21) Approbation de la convention avec Monsieur Raus.

Monsieur Beissel soumet au Conseil communal la convention signée avec Monsieur Serge Raus pour la mise à disposition d'une prairie d'une surface de 96 a à côté de la forêt « Am Seitert » pour l'organisation des activités de vacances de la Commune de Frisange pour la période allant du 17 au 28 juillet 2023.

Monsieur Carlo Raus, échevin, quitte la salle pour le vote.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des 10 membres participant au vote, la convention signée en date du 22 février 2023 entre l'Administration communale de Frisange et Monsieur Serge Raus.

Vote : unanime (10 voix)

22) Approbation de l'avenant XXII du règlement général de la circulation.

Monsieur Beissel présente l'avenant au règlement général de la circulation par lequel la durée de stationnement sur le parking « Garerplaz » à Aspelt est limitée à 4h les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8 à 12h et de 14 à 18h, ceci pour éviter que des personnes y garent leur voiture pendant toute la journée pour se rendre au travail avec les transports en commun.

Monsieur Hoffmann demande s'il est prévu de baliser des places de stationnement afin que les voitures laissent un accès de sécurité à l'aire de jeux.

Monsieur Beissel accepte de procéder au balisage des places de parking.

Le parti CSV aurait préféré un concept global tel que le parking résidentiel. En effet, la réglementation d'un seul parking risque de déplacer le problème du stationnement sur toute la journée à d'autres endroits du village et de dégrader la situation liée au stationnement dans le village entier.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal propose d'essayer de limiter la durée de stationnement sur le parking « Garerplaz », qui attire un grand nombre de voitures, et d'évaluer la situation après un certain temps. Si cette limitation ne fait que déloger le problème, d'autres mesures seront mises en place.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que les camionnettes de moins de 3,5 tonnes peuvent se garer sur le parking « Garerplaz ».

Monsieur Mongelli propose d'installer des panneaux suggérant d'utiliser le P&R à Frisange.

Suite aux explications fournies par Monsieur Beissel, le Conseil communal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement général modifié de la circulation du 14 octobre 2009 tel que proposé et de limiter la durée de stationnement sur le parking « Garerplaz » à Aspelt à 4h les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8 à 12h et de 14 à 18h.

Vote : unanime

23) Approbation du décompte relatif au nouveau terrain synthétique à Aspelt.

Devis approuvés : 380.000 € TTC

Dépense effective : 361.795,96 € TTC

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le décompte relatif au nouveau terrain synthétique à Aspelt.

Vote : unanime

24) Prise de connaissance des statuts de l'asbl « D'Borschten ».

Le Conseil communal prend connaissance des statuts de l'asbl « D'Borschten » avec siège social à L-5720 Aspelt, 25, d'Gennerwiss.

25) Approbation d'un subside spécial pour l'asbl « Butzenhaus ».

Le Collège échevinal propose d'accorder un subside spécial de 500 € à l'asbl « Butzenhaus » pour participer aux frais de formation des salariés.

Au nom du parti CSV, Monsieur Hoffmann propose de rembourser le montant total de la formation à l'asbl « Butzenhaus ».

Monsieur Beissel tient à préciser que la Commune de Frisange accorde régulièrement des aides financières à l'asbl.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 500 € à l'asbl « Butzenhaus » et d'imputer la dépense sur l'article relatif aux menues dépenses du Collège échevinal.

Vote : unanime

26) Droits de préemption.

/

27) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Bingen informe les membres du Conseil communal que plusieurs voitures immatriculées en France sont garées sur le parking de l'église à Hellange depuis plus de deux semaines.

Monsieur Beissel confirme que l'agent municipal en a informé la Police.

À la demande de Monsieur Bingen concernant les compteurs d'eau pour les entreprises, Monsieur Beissel promet d'adapter prochainement le règlement sur les taxes d'eau potable de manière que les entreprises paieront également leur consommation en eau potable.

Monsieur Gaffinet propose d'organiser, à l'occasion de la Nuit des Sports, un triathlon afin d'intégrer le nouveau bassin de la piscine intercommunale dans le programme.

Monsieur Beissel rappelle que la nouvelle piscine du SPIC n'ouvrira ses portes qu'à la rentrée scolaire 2023/2024. La proposition de Monsieur Gaffinet pourra être considérée par la Commission des Sports pour l'organisation de la prochaine Nuit des Sports.

Monsieur Mousel informe que la Nuit des Sports se déroulera le 13 mai 2023.

Concernant les bâtiments à démolir, tels que la maison communale actuelle, Monsieur Gaffinet propose de les mettre à la disposition d'artistes ou d'associations locales avant leur démolition.

Monsieur Beissel demande à Monsieur Gaffinet de lui soumettre des exemples afin de pouvoir transmettre cette idée à la Commission de la Culture.